

La République du Centre, 16 novembre 2013

LA SOURCE ■ Valeurs locatives

Après de longs mois de travail, le sénateur Jean-Pierre Sueur a obtenu une victoire dans le dossier de la révision des impôts locaux à La Source. L'engagement pris par le ministre du Budget, il y a un an, a été tenu. En effet, un amendement a été pris, hier, pour modifier un article du code général des impôts, qui pénalisait les habitants de La Source. L'amendement supprime le seuil de 10 % qui entrait en compte dans le calcul des impôts locaux, en cas de changements de caractéristiques physiques des propriétés bâties et non bâties. ■